

PROJET ASSOCIATIF ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'IRTESS

Présenté pour approbation au Conseil d'Administration du 23 mai 2016, en vue de son adoption lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2016.

Ce document a été présenté aux membres du Conseil de Direction de l'IRTESS, au Comité d'Entreprise et aux étudiants avant finalisation.

A- LE PROJET ASSOCIATIF

Former tout au long de la vie les professionnels du champ éducatif et social, telle est la mission essentielle de l'association. A travers cette mission, nous cherchons à favoriser pour les travailleurs sociaux diplômés ou en devenir, une adaptation permanente aux évolutions sociétales et une double reconnaissance d'un savoir-faire d'intervention et d'une capacité d'expertise. Pour cela, l'IRTESS s'appuie sur une histoire riche, des valeurs, des personnels qualifiés et sur des orientations à même de répondre aux enjeux actuels du travail social.

L'IRTESS est une association résultant du rapprochement de plusieurs instituts, écoles qui, au cours des 50 dernières années, ont été créées en lien très fort avec le champ professionnel privé associatif et public, afin de répondre aux besoins de qualification. Ce rapprochement progressif des différentes écoles et leur développement au cours des années se fondent sur la volonté de constituer, régionalement, un pôle ressources pour le travail social et permettre des rencontres, des échanges entre les étudiants se préparant aux différents diplômes en travail social. L'IRTESS est donc aujourd'hui l'un des deux pôles ressources en travail social de la région Bourgogne Franche-Comté. Son action est principalement centrée sur quatre des huit départements de la région ou l'association a toujours recherché à développer des actions de formation en proximité des territoires. Outre des interventions ponctuelles sur l'ensemble des départements de la région, l'IRTESS est présent de manière permanente sur le Grand Dijon, le Grand Chalon et Auxerre.

Dans le cadre de la préparation du projet associatif de l'IRTESS, l'association est allée à la rencontre de différents partenaires (collectivités territoriales, associations du secteur social).

Un acquis fondateur du nouveau projet associatif : l'IRTESS est reconnu au niveau régional comme *un centre ressources de qualité* : ressources documentaires, centre ressources pour les tuteurs, existence de personnes ressources, ressources formation continue.

Trois attentes majeures sont adressées à l'IRTESS et ont été prises en compte dans l'élaboration du projet et du plan stratégique :

 La nécessité de réaliser la formation au plus près des territoires, en vue de prendre en compte les spécificités de ceux-ci, de favoriser l'accès à la formation des publics les moins qualifiés peu mobiles, de réduire les coûts annexes de la formation (transport, hébergement).

- L'importance de travailler la coopération entre professionnels dans des projets locaux comme un enjeu majeur en formation initiale et continue, en mixant, en formation continue, des professionnels de métiers et d'institutions différentes d'un même territoire.
- Une formation initiale plus ouverte aux problématiques quotidiennes des professionnels, ainsi qu'une organisation de l'alternance repensée. Une modalité de stage diversifié articulant stages classiques et stages avec mission prédéfinie ou sur projet avec des institutions, collectivités... Une alternance qui se renforce également vers des secteurs professionnels: hébergement d'urgence, exclusion et à leurs problématiques comme celle des pathologies (addictions, problèmes psychologiques et psychiatrique), ce qui passe par le développement d'une approche clinique associée à l'accompagnement éducatif.

1. <u>Présentation de l'IRTESS, ses membres, ses buts associatifs et son mode de gouvernance</u>

L'IRTESS est une association loi 1901 crée en 1992. Ses membres sont représentatifs des acteurs du champ social et médico-social (associations gérant des établissements et services, collectivités territoriales, professionnels du secteur, organisations représentatives du secteur, services déconcentrés de l'Etat, salariés de l'IRTESS et des étudiants).

L'objet prévu dans les statuts est défini dans l'article 2 et recouvre une large palette d'activités portant principalement sur la formation initiale et continue des professionnels du champ social, médico-social et de santé.

L'Association IRTESS a pour objet :

- d'assurer des missions de formations pluri-professionnelles des intervenants sociaux et de santé.
- de développer des formations permanentes et supérieures diversifiées,
- de favoriser l'accès à la qualification aux métiers du social et de la santé, par le développement d'une prestation d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience et des actions d'orientations,
- de contribuer à la recherche et à l'animation des milieux professionnels de l'intervention sociale et de la santé par tous moyens utiles, dont entre autres :
 - · l'organisation de colloques et de journées d'études,
 - · l'animation d'un centre de ressources documentaires et multimédia,
 - le développement d'études et de recherches.
- d'effectuer des missions relatives à l'évaluation interne des établissements ou services,
- d'assurer des missions d'évaluation externe des établissements ou services dans le respect du droit relatif aux conflits d'intérêts, du droit commercial et du droit fiscal,
- d'effectuer, plus généralement, toutes actions à la demande d'institutions partenaires relevant du champ de l'intervention sociale et de la santé, par sollicitation directe, en réponse à appel d'offre ou appel à projet.

Madame Dominique BLIN est l'actuelle Présidente de l'association.

2. <u>Les valeurs et principes défendus par l'association</u>

Associatif et sans but lucratif, l'association gérant l'IRTESS se réfère aux valeurs portées par l'économie sociale et solidaire.

A ce titre, de manière directe et indirecte, l'ensemble des actions conduites par l'IRTESS se réfère au principe d'égalité de tous dans l'accès aux biens publics et vise au renforcement de la place de chacun, quel que soit son handicap, ses difficultés dans notre société.

L'IRTESS conçoit également son action comme contribution au développement d'une société laïque, solidaire et socialement juste, favorisant l'émancipation des personnes et inscrite dans une démarche de développement durable.

Le fonctionnement associatif se réfère aux principes démocratiques ou l'expression de toutes les parties concernées par les actions de l'IRTESS doit être possible dans les instances politiques. La composition de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en est le garant.

Les orientations et actions de l'IRTESS sont débattues et arrêtées en toute indépendance des partis politiques, des collectivités et des courants de pensées.

Les actions de formation initiales et continues portées par l'IRTESS doivent contribuer à la promotion sociale des personnes.

3. Le projet politique associatif pour le travail social et la formation

Ce sont ces grands principes ainsi que la définition internationale du « social work » adoptée à Melbourne en date du 10 juillet 2014 qui fondent le projet associatif relatif à sa conception du travail social/intervention sociale et à la formation des travailleurs sociaux/intervenants sociaux.

Définition internationale du travail social approuvée par l'Assemblée Générale de IASSW¹ le 10 Juillet 2014 Melbourne

Le travail social est une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités, sont au cœur du travail social. Etayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous.

¹ IASSW : Association Internationale des Ecoles de Formation en Travail Social IRTESS - Projet associatif et orientations stratégiques - adopté en AG le 20 juin 2016

Les principes portés par l'association :

- Une approche ouverte du travail social couvrant l'intervention sociale au sens large et tenant compte des mutations actuelles des problématiques sociales, des acteurs institutionnels et professionnels mobilisés sur les nouveaux enjeux de l'intervention sociale.
- Une approche du travail social/intervention sociale, comme contribution au développement social des personnes et des territoires.
- Une action au plus près des territoires en développant des réponses de formation/professionnalisation répondant aux besoins. Ces réponses doivent se co-construire avec les différents types d'acteurs (employeurs, collectivités territoriales, personnes concernées par l'action sociale,...), dans une logique de décloisonnement (entre autre avec le secteur sanitaire) et de collaboration.
- Une professionnalisation ajustée tout au long de la vie facilitant la promotion, la mobilité professionnelle et sociale. Celle-ci doit être adaptée aux évolutions des pratiques professionnelles, voire anticipatrice des modes d'intervention futurs.
- Le développement d'une expertise sur différents champs de l'intervention sociale, en croisant une activité de recherche avec une activité de capitalisation des savoir-faire des acteurs du social. Cette expertise doit contribuer à nourrir les formations initiales et continues, et toutes initiatives relevant de l'animation des territoires sur le plan social.
- Un attachement au travail en réseau aux différents échelons territoriaux. Ce travail en réseau doit permettre de croiser les compétences respectives d'acteurs institutionnels aussi différents que ceux du monde médico-social et de la santé, du monde de l'économie sociale et solidaire, du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, du monde de l'éducation et de la formation professionnelle, du monde de la culture, du monde politique.

Pour la mise en œuvre de ces valeurs et principes, l'IRTESS dans son organisation et ses activités promeut :

- Le renforcement de la filière des formations sanitaires et sociales dans une visée de professionnalisation du niveau V au niveau doctoral.
- La structuration du lien avec l'Université Fédérale Bourgogne Franche-Comté et d'autres acteurs de la recherche, afin de développer une participation active des formations sociales post bac au dispositif Licence Master Doctorat.
- Le développement de la recherche autour de l'intervention sociale; ceci dans un travail conjoint avec les acteurs professionnels et les étudiants en formation.
- Le développement des coopérations infra territoriales, régionales, nationales et internationales par une implication à différents réseaux, tel celui de l'UNAFORIS (Union Nationale des Acteurs de la FOrmation de la Recherche en Intervention Sociale), national et régional, ou à des plateformes territoriales, telle celle du CRIFAD (Coordination Régionale des Institutions pour la Formation des Aides à Domicile)...
- La structuration d'une stratégie de rapprochement avec l'IRTS de Franche-Comté, afin de préparer notre avenir dans le nouveau contexte territorial.

- Le développement d'une offre de formation tout au long de la vie co-construite avec les acteurs régionaux et nationaux de l'intervention sociale.
- Une approche ouverte de la formation permettant de construire les compétences communes des intervenants au sein des filières du CASF (Code de l'Action Social et des Familles), comme avec ceux des secteurs proches comme l'animation sociale et la santé.
- Un développement qui s'appuie sur un personnel qualifié et diversifié pour répondre aux multiples facettes du champ de l'intervention sociale. Il doit être soutenu, afin d'ajuster les compétences aux évolutions de l'activité.
- Un développement associé à une gestion rigoureuse.

B- ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ASSOCIATION : 2016-2020

1. Le contexte des années 2016/2020

La société dans son ensemble et donc le champ du travail social est impactée par de fortes mutations. L'IRTESS, dans ce contexte, est et sera traversé par ces évolutions très importantes pour la période 2016-2020.

Les principales évolutions sont en lien avec la mise en œuvre progressive des nouveaux cadres politiques et administratifs : loi sur la formation professionnelle (5 mars 2014), loi sur l'enseignement et la recherche (22 juillet 2013), loi NOTRe et la réforme territoriale créant de nouvelles régions, plan gouvernemental d'action en faveur du travail social et du développement social (octobre 2015), impactent et impacteront l'activité de notre association.

Les questions sociales liées aux phénomènes de migration, de radicalisation... vont nécessiter des adaptations des contenus de formation.

2. Les objectifs stratégiques 2016-2020

Avec l'université et des laboratoires :

- Positionner l'IRTESS sur le plan de la recherche dans un lien régional et national, dans le cadre de coopérations avec des équipes universitaires, en vue de la création de la ou des premières écoles supérieures en intervention sociale.
- Identifier et formaliser des liens avec une ou des composantes universitaires en vue d'une codiplomation entre les formations sociales post bac et les grades universitaires.
- Intégrer la COMunauté d'Universités et d'Etablissements Bourgogne Franche-Comté (COMUE).
- Positionner l'IRTESS comme un acteur central du PREFAS (Pôle Recherche Etude Formation en Action Sociale), ce pôle régional de recherche étant conçu comme un espace de coopération entre les structures de formations sociales; ceci en vue de contribuer à une recherche articulée au processus de formation et aux besoins en connaissances, expertises et prospectives des milieux professionnels.

Avec le champ professionnel public ou privé :

- Poursuivre le travail de lien avec les employeurs dans le cadre de l'alternance intégrative.
 Favoriser leur contribution à la formation en général en construisant avec eux de nouvelles modalités d'organisation de l'alternance. Prendre en compte leurs attentes à propos des profils professionnels des intervenants sociaux : capacité à travailler avec d'autres professionnels dans des projets de territoire impliquant activement les personnes accompagnées.
- Associer les partenaires du milieu professionnel aux travaux de recherche conduit par l'IRTESS en vue d'accompagner les mutations actuelles de l'intervention sociale.
- Définir avec eux une offre de formation continue modulaire, rendant possible des parcours de formation qui prennent mieux en compte les besoins, ainsi que les nouveaux outils de financement de la formation tout au long de la vie (CPF, plan de formation employeur, ...).

Avec les partenaires formation :

- Construire avec l'IRTS de Franche-Comté, dans le cadre du nouveau territoire régional, un véritable centre de ressources pour le travail social articulant expertise et réponse territoriale. Cette construction se matérialisera par la définition d'un projet stratégique commun et la mise en place d'une instance de pilotage pérenne, qui, sous la supervision des deux Conseils d'Administration, définira les objets de travail à traiter. Ce projet commun doit être fondé sur la recherche d'une qualité supérieure de la formation et une meilleure association des parties prenantes à la formation, en privilégiant tout particulièrement la proximité avec les territoires locaux.
- Au niveau départemental et infra départemental, s'appuyer sur les compétences locales, afin de construire, en partenariat, les réponses formatives au plus près des besoins et plus particulièrement pour les niveaux V de qualification.
- Au niveau régional, participer à la construction de la plateforme UNAFORIS et maintenir les liens avec la région Alsace Champagne Ardennes et Lorraine (Grand Est).
- Au niveau national, être force de proposition au sein du réseau UNAFORIS.

En interne:

- Adapter l'organisation pédagogique à la nouvelle architecture des formations en travail social et plus largement s'approprier les préconisations du plan gouvernemental en faveur du travail social et de l'intervention sociale.
- Développer de nouvelles approches pédagogiques en favorisant les nouveaux modes de communications et de diffusion du savoir.
- Mobiliser les ressources des milieux professionnels, mais aussi celles des personnes accompagnées.
- Poursuivre la structuration de l'organisation par une mise à jour/formalisation des procédures et en soutenant le déploiement du progiciel de gestion.